Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 25 janvier 2024 à 14 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Brigitte Grandmaison, directrice d'arrondissement
Monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations avec les citoyens/des Communications et du Greffe

---

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 01.

CA24 25 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 janvier 2024.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 janvier 2024.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

---

10 - Période de questions et requêtes du public.

Questions reçues via le formulaire disponible en ligne		
Requérant(e)	**Membre visé**	**Question**
Josée Lemire	M. le maire	Pourquoi entre le 11 et le 12 janvier, aucun abrasif ou agents fondants n'ont été épandus dans le secteur De Lorimier? Est-ce que vous pouvez nous assurer, dans le futur, une fois que la glace est formée, que la sécurisation des trottoirs sera priorisée, pour prévenir des chutes et blessures évitables. J'ai moi-même fait une chute sur la rue Messier le soir du 12 janvier (avec comme conséquence une fracture au coude), il y avait de nombreux endroits très glacés et dangereux, et aucune intervention des services de déneigement n'avait été faite alors que la glace était bien formée depuis 24 heures.

---

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par le conseiller de la ville Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

CA24 25 0002

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement (2024-02) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2024 (2023-12), afin de clarifier certaines dispositions touchant l'émission des vignettes annuelles.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2024-02 – *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2024* (2023-12), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1248863002

CA24 25 0003

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 janvier 2024. Il est 14 h 06.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin Maire d'arrondissement	Simon Provost-Goupil Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2024.